

Joffrey Célestin-Urbain, Campus Cyber & Aude Gery, VIGINUM

Catégorie : Cybersécurité

Durée : 37:38 | **Langue :** français | **Niveau :** intermédiaire

Mots-clés : Souveraineté numérique, Autonomie stratégique, Cybersécurité, Ingérence numérique étrangère, Intelligence artificielle

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=vfYjqZenNa0>

Résumé

La conférence explore les concepts de souveraineté numérique et d'autonomie stratégique à l'ère de l'intelligence artificielle, soulignant l'urgence pour l'Europe de réduire sa dépendance numérique écrasante. Esther Noël et Ivo Fray introduisent le débat terminologique, privilégiant l'autonomie stratégique pour son pragmatisme face à la complexité des interdépendances technologiques et la rapidité de l'IA. Geoffrey Célestin-Urbain, du Campus Cyber, plaide pour une ambition plus élevée via le concept de souveraineté numérique, malgré son indétermination, pour stimuler une politique européenne robuste. Il dresse un constat alarmant de dépendance (70% du cloud, 80% du software, 100% des OS mobiles, 2,8% des brevets IA détenus par des acteurs non-européens), qu'il qualifie d'enjeu démocratique non traité. Il propose une architecture rationnelle avec des objectifs quantifiés à long terme (ex: 80% de parts de marché européennes d'ici 2050) et une réorientation des législations (RGPD, AI Act) vers une politique industrielle protectionniste. Aude Gery, de Viginum, aborde la lutte contre les ingérences numériques étrangères, insistant sur la nécessité d'outils industriels et technologiques souverains (INT, open source) et d'un cadre juridique (DSA, AI Act) pour protéger le débat public. La France, avec des structures comme Viginum, est pionnière, mais l'Europe fait face à un dilemme entre la nécessité d'une action collective et la lenteur du consensus entre 27 États, tout en respectant les souverainetés nationales et les libertés fondamentales.

QCM

Les réponses correctes et explications figurent sous chaque question.

Question 1

La conférence met en lumière un débat entre les termes « souveraineté numérique » et « autonomie stratégique numérique ». Quelle est la distinction principale proposée par les intervenants, et pourquoi ce choix terminologique est-il jugé significatif ?

- A. « Souveraineté » implique un isolement total, tandis que « autonomie » suggère une interdépendance gérée.

- B. « Souveraineté » est un concept purement juridique, alors que « autonomie » est principalement économique.
- C. « Souveraineté » fixe une ambition élevée, potentiellement irréaliste, de contrôle total, tandis que « autonomie stratégique » est plus pragmatique, visant à construire des marges de manœuvre dans un système contraint.
- D. « Souveraineté » est un concept spécifiquement français, tandis que « autonomie » est une approche européenne.

Réponse correcte : C

Esther Noël et Geoffrey Célestin-Urbain discutent de cette nuance. Célestin-Urbain plaide pour la « souveraineté » afin de fixer une ambition politique forte, tandis que Noël suggère l'« autonomie stratégique » comme un terme plus pragmatique et adapté à la réalité des interdépendances.

Question 2

Geoffrey Célestin-Urbain présente plusieurs statistiques illustrant la dépendance numérique de l'Europe. Quel secteur montre la part de marché européenne la plus faible parmi les exemples cités ?

- A. Le marché du cloud (70% non-européen)
- B. Le marché du logiciel (80% non-européen)
- C. Les systèmes d'exploitation sur terminaux mobiles (100% non-européen)
- D. Les brevets d'intelligence artificielle (2,8% de part européenne)

Réponse correcte : D

Geoffrey Célestin-Urbain mentionne une part de marché de 2,8% pour les Européens sur les brevets d'intelligence artificielle, ce qui est le chiffre le plus bas parmi les exemples de dépendance cités.

Question 3

Selon Ivo Fray, quel est le principal défi posé par la co-évolution des technologies (comme l'IA) et des politiques internationales ou de défense ?

- A. La difficulté à financer la recherche en IA au même rythme que son développement.
- B. Le rythme asynchrone où la technologie évolue souvent plus vite que les normes et les politiques, créant un dilemme constant.
- C. Le manque de personnel qualifié pour gérer simultanément les aspects technologiques et politiques.
- D. Les risques de sécurité inhérents à l'intégration de l'IA dans les systèmes de défense.

Réponse correcte : B

Ivo Fray évoque explicitement le « dilemme de coévolution » et le « rythme asynchrone » entre l'évolution rapide des technologies et celle des normes et politiques internationales.

Question 4

Aude Gery de Viginum décrit une double approche pour lutter contre les ingérences numériques étrangères. Quels sont les deux principaux outils ou piliers qu'elle identifie pour l'État ?

- A. Les négociations diplomatiques et la dissuasion militaire.
- B. Les outils industriels et technologiques, et les outils juridiques.
- C. Les campagnes de sensibilisation du public et les programmes éducatifs.
- D. Les sanctions internationales et la collecte de renseignements.

Réponse correcte : B

Aude Gery déclare que l'État dispose de « l'outil industriel et technologique et l'outil juridique » pour connaître et contrer la menace des ingérences numériques étrangères.

Question 5

Geoffrey Célestin-Urbain propose un objectif à long terme pour la souveraineté numérique européenne, en faisant une analogie avec la neutralité carbone. Quel type d'objectif suggère-t-il ?

- A. Atteindre une autosuffisance numérique à 100% d'ici 2050.
- B. Devenir un exportateur net de services numériques d'ici 2040.
- C. Inverser les parts de marché actuelles, visant 80% de parts de marché européennes dans les secteurs numériques clés (ex: cloud, cyber) d'ici 2050.
- D. Établir une monnaie numérique européenne commune d'ici 2030.

Réponse correcte : C

Il propose un objectif ambitieux : « Aujourd'hui, les Américains ont 80 % du marché du cloud ou de la cyber. En 2050, ça doit être l'inverse. 80 % aux Européens. »

Question 6

Comment Geoffrey Célestin-Urbain critique-t-il l'approche européenne actuelle en matière de régulation numérique (ex: RGPD, AI Act) ?

- A. Elles sont trop axées sur les intérêts nationaux plutôt que sur l'intégration européenne.
- B. Elles sont principalement conçues comme des outils de régulation pour protéger les utilisateurs, plutôt que comme des outils de politique industrielle pour renforcer les capacités et la part de marché européennes.
- C. Elles sont trop lentes à être mises en œuvre et manquent souvent de mécanismes d'application.

- D. Elles ne parviennent pas à aborder les implications éthiques des nouvelles technologies.

Réponse correcte : B

Il critique le fait que des législations comme le RGPD ou l'AI Act sont des « régulations de régulation » qui ne traitent pas le « volet offre » ou le « renforcement capacitaire » de l'Europe, manquant ainsi une opportunité de politique industrielle.

Question 7

Aude Gery souligne la position unique de Viginum en Europe. Quel défi spécifique mentionne-t-elle concernant la structuration d'une réponse européenne aux ingérences numériques étrangères, notamment en ce qui concerne les droits fondamentaux ?

- A. Le manque de normes techniques communes entre les États membres.
- B. La difficulté à concilier la lutte contre les ingérences avec la protection de la liberté d'expression et de la vie privée des citoyens.
- C. L'absence d'une définition partagée de l'« ingérence numérique étrangère » parmi les membres de l'UE.
- D. La réticence des États membres à partager des données de renseignement sensibles.

Réponse correcte : B

Aude Gery insiste sur la sensibilité du sujet, qui « touche à quelque chose d'extrêmement sensible, d'extrême un sujet complètement extrêmement complexe, c'est la liberté d'expression » et la protection de la vie privée lors de la collecte de données.

Question 8

Les intervenants discutent de l'« aporie » ou du dilemme de l'action européenne en matière de souveraineté numérique. Quel est le cœur de ce dilemme ?

- A. Le conflit entre la croissance économique et la protection de l'environnement dans le secteur numérique.
- B. La tension entre la nécessité d'une action au niveau européen (due à l'échelle et aux défis partagés) et la lenteur, la complexité du consensus entre 27 visions nationales diverses, conduisant à des réponses souvent insuffisantes ou tardives.
- C. Le choix entre investir dans des capacités cyber offensives ou défensives au niveau européen.
- D. La difficulté à attirer les meilleurs talents numériques vers les institutions européennes par rapport aux entreprises privées.

Réponse correcte : B

Geoffrey Célestin-Urbain décrit cette aporie comme le fait qu'il faut « aller plus loin au niveau européen, mais ça prend un temps qui est incompatible avec les

évolutions technologiques » et que les réponses européennes ne sont pas « à la hauteur des défis en terme de cinétique et de porté ».